

DESTINATAIRE (S) : Gestionnaires des programmes de médecine, chirurgie, soins critiques, lutte contre le cancer, SAPA, gestion des lits et admission
Coordonnateurs d'activités hospitalières

EXPÉDITRICE : Pastel Bernèche, conseillère-cadre en Prévention et Contrôle des infections (PCI)

DATE : 13 août 2020

OBJET : **SURVEILLANCE POST HOSPITALISATION LORS DU CONGÉ D'UN USAGER D'UN DÉPARTEMENT EN ÉCLOSION COVID-19**

Bonjour,

Afin d'assurer la surveillance des usagers qui ont été hospitalisés dans un département en écloison de la COVID-19, nous souhaitons rappeler les recommandations du service de PCI ci-dessous.

Lors du congé d'un usager hospitalisé dans une zone en écloison :

- remettre le feuillet des [Consignes à suivre](#), publiées du ministère de la Santé et des Services sociaux, relative à la surveillance de 14 jours suivant l'hospitalisation.
- inscrire la date à laquelle se termine la surveillance sur le feuillet afin de faciliter les suivis par l'équipe du soutien à domicile (SAD).
- expliquer que les consignes s'adressent à l'usager, malgré qu'il n'ait pas nécessairement été en contact direct avec une personne positive.

Si l'usager est réadmis moins de 14 jours suivant son congé d'un département en écloison de la COVID-19 :

- admettre celui-ci en zone jaune afin de compléter les 14 jours de surveillance en précautions additionnelles gouttelettes/contact+.
- advenant qu'aucune place ne soit disponible en zone jaune et que l'usager est asymptomatique, admettre celui-ci en zone verte en précautions additionnelles gouttelettes/contact+.

Cette recommandation est effective jusqu'à la levée de l'écloison.

L'équipe de PCI demeure disponible pour toutes questions.